

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 613-1 et L 712-2,
- D 612-1 à D 612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de Master,

Vu l'arrêté du 19 février 2018 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer le Master, mention Management,

Vu la Proposition de Messieurs les Directeurs de l'IAE NANCY School of Management et de l'IAE METZ School of Management,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en tant que membres de la commission pédagogique du Master Management pour l'année 2022-2023 :

- Monsieur Patrice Laroche, PR, **Président**
- Monsieur Christophe Schmitt, PR
- Monsieur Benoît Grasser, PR
- Monsieur Jean-Luc Herrman, PR
- Monsieur Loris Guery, PR
- Madame Anne Stevenot, PR
- Monsieur Christian DIANOUX PR
- Monsieur Thierry Colin, MCF HDR
- Monsieur Julien Husson, PR

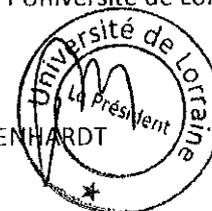
Article 2 :

Les Directeurs de l'IAE NANCY School of Management et de l'IAE METZ School of Management sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, au sein de la composante et sur le site internet de l'université.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



14 AVR. 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

14 AVR. 2022

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 613-1 et L 712-2,
- D 612-1 à D 612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de Master,

Vu l'arrêté du 19 février 2018 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer le Master, mention Marketing, vente,

Vu la Proposition de Messieurs les Directeurs de l'IAE NANCY School of Management et de l'IAE METZ School of Management,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en tant que membres de la commission pédagogique du Master Marketing, vente pour l'année 2022-2023 :

- Monsieur Björn Walliser, Professeur des Universités, Responsable Master marketing Vente Nancy, **Président**
- Monsieur Christian Dianoux, Professeur des Universités, Responsable M2 MD, M2 MDP, M2 MDSH à Metz et M2 MDP délocalisé à Beyrouth
- Madame Sandrine Heitz-Spahn, Maître de Conférences, Responsable M1 MD et MDSH, et double diplôme avec l'Université de Passau
- Monsieur Mathieu Kacha, Maître de Conférences, Responsable M1 MDP
- Monsieur Jean-Philippe Nau, Maître de Conférences, Responsable M2 MGC Nancy
- Madame Géraldine Thevenot, Maître de Conférences, Co-Responsable M1 MGC Nancy
- Madame Caterina Trizzulla, Maître de Conférences, Co-Responsable M1 MGC Nancy
- Madame Hélène Yildiz, Maître de Conférences HDR, Responsable M2 délocalisé à Agadir
- Monsieur Marc Gloesener, Professionnel

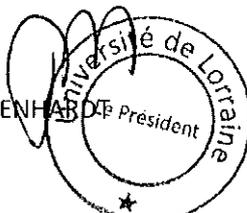
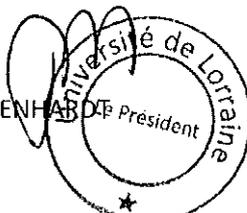
Article 2 :

Les Directeurs de l'IAE NANCY School of Management et de l'IAE METZ School of Management sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, au sein de la composante et sur le site internet de l'université.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT
Président



Affiché le : **14 AVR. 2022**

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

14 AVR. 2022